



Rapport des soins de santé dans les prisons belges : Un drame chronique aux symptômes familiaux

Grand absent du dernier rapport annuel de la direction générale des établissements pénitentiaires¹, le droit des détenus aux soins revient à nouveau sur le devant de la scène suite au rapport du Centre fédéral d'Expertise de Soins de santé (KCE), rendu ce 18 octobre 2017 et tirant un bilan alarmant de l'état des soins de santé dans les prisons belges.

Cet état des lieux ne surprendra personne, certainement pas les professionnels du terrain, ni l'association I Care ni les [Commissions de surveillance des prisons](#).

Cette actualité est l'occasion de revenir sur un rapport rédigé par celles-ci sur la question de la santé en prison, sur la base de 26 rapports récoltés entre 2015 et 2016 auprès des membres médecins des différentes commissions.

Les constats de ce rapport décrivent une situation catastrophique particulièrement interpellante du fait de sa persistance.

Dès [2008](#)² et encore dans sa dernière [notice 2016](#)³, l'OIP dénonçait l'organisation et la pratique des soins de santé en milieu pénitentiaire qui constituaient déjà autant de violations du droit à la santé des détenus.

Du manque de personnel qualifié et disponible à l'absence de véritable permanence médicale la nuit ou le week-end en passant par la qualité de soins insuffisante; force est de constater qu'aucune amélioration globale des soins médicaux en prison n'a pu être observée en dix ans.

La situation régulièrement dénoncée au cours des dernières années par diverses associations semble encore ignorée par les acteurs institutionnels du monde carcéral.

Ainsi, l'analyse des rapports d'activité de la Direction Générale des Etablissement pénitentiaires des cinq dernières années montre que les questions de l'accès et de la qualité générale des soins de santé en prison ne sont pas une préoccupation du gouvernement et encore moins une priorité.

A l'heure où [la Belgique possède l'un des taux de mortalité carcérale les plus élevés d'Europe](#) avec une personne détenue qui décède toute les semaines en moyenne⁴, l'OIP appelle le gouvernement prendre des mesures concrètes et durables afin d'améliorer substantiellement l'accès et la qualité des soins de santé en prison notamment par la finalisation du transfert de la compétence des soins médicaux des détenus au SPF Santé.

Contacts OIP

Nicolas COHEN : 0470/02.65.41

Juliette MOREAU : 0476/20.73.89

¹ <http://oipbelgique.be/fr/?p=549>

² Voy. la Notice de l'OIP 2008, page 101 à 112.

³ Voy. la Notice de l'OIP 2016, page 177 et s.

⁴ Voy. le rapport annuel de la DGEPI 2016, p. 51 : 259 décès ont été enregistrés depuis 2012. Près d'un tiers d'entre eux sont des suicides.